

LES GRAINS

MOTION DE BLÂME À L'ENDROIT DU MINISTRE POUR LA PUBLICATION DE «L'HISTOIRE DES CÉRÉALES DANS L'OUEST»—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, les céréaliculteurs des Prairies reçoivent actuellement une brochure, dont j'ai un exemplaire entre les mains, où l'on porte aux nues le ministre des Transports (M. Lang) pour la tâche remarquable et particulièrement ambitieuse dont il s'est acquitté, parait-il, depuis dix ans qu'il est responsable de la Commission du blé. Devant cet exemple outrageant de propagande électorale aux frais du public, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre réprimande sévèrement le ministre pour avoir consacré des fonds publics à la réalisation de la publication intitulée «L'histoire des céréales dans l'Ouest», qui est d'un sectarisme aberrant.

M. l'Orateur: Pour présenter une motion de ce genre il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHERIES

LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE ET LE DÉPÔT DES CONCLUSIONS—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné la mauvaise posture financière de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui n'a pu effectuer les derniers versements aux pêcheurs, et étant donné les pratiques de commercialisation douteuses qui ont eu cours dernièrement, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches et de l'Environnement de procéder à une vérification complète et indépendante des comptes de l'Office et de déposer ses conclusions à la Chambre dans les 90 jours.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU TAUX ÉLEVÉ DE CHÔMAGE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES DU MEER

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je la pose pour un certain nombre de

Questions orales

raisons. Mis à part ce que l'honorable Walter Gordon a décrit comme la nature dégradante et avilissante du taux élevé de chômage à l'heure actuelle, certains faits dont le ministre devrait être au courant à l'heure qu'il est m'incitent à poser cette question. Selon les chiffres relatifs au chômage depuis le 26 janvier, plus de 37 p. 100 des chômeurs sont sans emploi depuis trois mois ou plus et en ce moment, plus de la moitié des chômeurs n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Étant donné que cela représente une charge additionnelle pour les provinces, dont certaines ont dû réduire leurs allocations sociales, le gouvernement est-il toujours d'avis que le chômage au Canada ne constitue plus un désastre financier?

● (1117)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député est un grand as lorsqu'il sort des chiffres de son sac à malice.

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: La vérité, c'est que les chiffres qu'il cite sont inexacts, que le député et le chef de l'opposition, si je ne m'abuse, disaient que 40,000 prestataires avaient épuisé leurs prestations et étaient allés grossir les rangs des assistés sociaux. Ces renseignements sont publics et la vérité, c'est qu'environ 4 p. 100 ont effectivement épuisé leurs prestations et sont allés s'inscrire aux bureaux de bien-être social des provinces. Le chiffre de 30,000 se rapporte mieux à un an qu'à un mois comme le montreront les chiffres du député.

J'estime qu'un chômage élevé est une chose déplorable, mais nous faisons l'impossible au gouvernement fédéral, grâce à d'innombrables programmes, pour remédier à la situation. Ce n'est pas en jonglant de la sorte avec des chiffres qu'on va améliorer les choses.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, en fait de sac à malice le ministre pourrait sûrement m'en apprendre car il a fait circuler un document parmi ses propres collègues pour essayer de les mystifier. Il a dit entre autres choses, que «le chômage n'était plus une catastrophe financière».

La question que je voudrais maintenant poser au ministre—et là encore, je me fonde sur un document daté du 7 février, établi à l'intention des membres du caucus libéral et aux frais du public—a trait à une déclaration dans laquelle il dit, entre autres choses, que «le programme d'assurance-chômage actuel était bien conçu et bien administré». Si c'est vrai, pourrait-il nous dire pourquoi on a dû dépenser plus d'un million de dollars en publicité pour avertir les Canadiens de ne pas abuser de l'assurance-chômage?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, là encore, le député fait un choix arbitraire d'extraits du document en question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ce sont vos paroles; c'est votre document.

M. Cullen: En guise de comparaison, on y explique très clairement que le chômage aujourd'hui n'est pas du tout ce qu'il était dans les désastreuses années 30, alors qu'il n'y avait pas d'assurance-chômage sous les conservateurs.